

## **Séminaire « Histoire et Epistémologie du langage »-27 jeudi mai 2010**

**Maria Sabina Kundman –Universidade de São Paulo**

### **Texte 1 - Les professeurs français à l'USP**

#### **(1)**

Les professeurs français ont joué un rôle de premier plan dans la création de la Faculté de Philosophie, Sciences et Lettres de l'Université de São Paulo, tout comme dans le choix des équipes qui ont intégré les premiers cours donnés dans les différents départements et Instituts de l'Université.

Toutefois il convient de préciser que des professeurs allemands et italiens de haut niveau ont fait également partie des premières missions européennes auprès de la FFCL.

L'on peut lire dans le rapport sur les professeurs de français, rédigé par Azis Simão, José Ribeiro de Araujo Filho et Eduardo d'Oliveira França en 1987 :

« Les professeurs du secteur des Humanités devraient être recherchés en France, dans le domaine de ses universités, afin d'apporter au Brésil les enseignements de sa culture et son expérience de la vie universitaire. En ce qui concerne le choix des enseignants et des modes de gestion indispensables, ce fut Teodoro Ramos, premier directeur de la faculté qui sous l'orientation du Prof. Georges Dumas grand psychologue et vieil ami des brésiliens, a conduit les accords réalisés ».

#### **(2)**

Dans un discours prononcé le 8 avril 1961 par Júlio de Mesquita Filho du journal « Etat de São Paulo » transparaissent les raisons qui ont déterminé la création du Lycée Pasteur. Selon Mesquita Filho, Georges Dumas pensait que ce serait une erreur de commencer par la fondation d'une université. Conscient des lacunes de notre enseignement secondaire, Dumas croyait que les changements devaient commencer par une réforme de l'enseignement du second degré, ainsi que par les Humanités. Selon Mesquita Filho : « il voyait déjà (Georges Dumas) — et avec des montagnes de bonnes raisons — que sans un enseignement secondaire qui prépare les élèves de manière à les rendre capables d'aspirer aux enseignements qui devraient leur être donnés à l'Université, on ne parviendrait à rien... » (Cardoso,1982,p.60).

**(3)**

Paulo Duarte, dans un témoignage daté de 1976, trace le profil de Georges Dumas, un « conservateur très endurci » qui n'aurait certainement pas indiqué pour l'USP Levi-Strauss, (qui était déjà alors « un étudiant de gauche ») :

**(4)**

« Levi-Strauss est venu grâce à l'intervention de Paul Rivet, parce que Dumas ne l'aurait pas envoyé » (Schwartzman, Formation...198-199, apud Faria, 1986-1987, p.35)

**(5)**

« Ce que l'on demandait à chaque professeur était démesuré, ils étaient obligés de multiplier les cours pour des classes trois fois plus nombreuses que prévues (...) Les conditions étaient précaires(...), extrême pauvreté et désactualisation de la toute nouvelle bibliothèque, (...) manque de fonctionnaires, de conditions de travail ...

(Rapport Simão et al..., 1987, 2).

**(6)**

Mais l'influence française, bien que positive quant à l'actualisation des connaissances (...) a faibli » pendant cette troisième phase en fonction de « la brièveté » des invitations «réduisant la possibilité de formation de disciples ... et la réalisation de recherches au Brésil de la part de ces professeurs ».(rapport Simão et al., p.4)

**(7)**

Le rapport en question a conclu que « les trois phases s'articulent de telle manière qu'elles forment nettement une politique universitaire lucide : des premiers enseignements d'initiation l'on passe, pour l'enseignement et la recherche, à l'association et à la formation de collaborateurs choisis, à des relèves assumées par d'anciens élèves : (rapport Simão et al., 1987, p.4).

**(8)**

Une analyse de la contribution de la France dans les différents domaines de connaissance montre l'influence que les professeurs ont exercé dans la formation des enseignants et des étudiants brésiliens, en plus du fait d'avoir stimulé :

- . différentes activités culturelles ;
- . la formation d'associations de spécialistes de la discipline, ce qui a permis de confronter les idées, les expériences, de dialoguer avec des interlocuteurs étrangers et nationaux ;
- . la tenue de séminaires et de congrès de niveau international ;
- . la publication de revues spécialisées

**(9)**

Selon Simão et al.(1987) « les relations culturelles entre la France et le Brésil tendent à se renforcer » par le biais d'accords en termes de réciprocité.

**(10)**

« Après tant d'années de vie culturelle commune, semble se dessiner une nouvelle phase dans les rapports universitaires entre les deux pays. Le Brésil, qui durant un demi siècle a reçu les enseignements de l'Université française, lance maintenant, grâce au niveau culturel atteint par ses propres professeurs, ex-élèves des maîtres européens, un nouveau système, ..... permettant de les envoyer en France, non plus seulement pour suivre des stages, des cours ou faire des recherches, mais pour donner des cours dans les instituts français. La présence de ces professeurs de l'Etat de São Paulo en France témoigne, sans aucun doute, le plein succès de la « mission française », la formation de disciples à la hauteur des maîtres, le couronnement d'une oeuvre commencée en 1934 ». (p.16)

**(11)**

Selon le témoignage de Antonio Candido, « pour les professeurs brésiliens le chic consistait à connaître l'Europe. Ils donnaient des cours parlant de la France , de l'Angleterre citant des langues étrangères, nous poussant vers le dehors. Les professeurs étrangers nous poussaient vers le dedans.. Ils nous amenaient vers les sujets brésiliens ». Le critique ajoute, faisant référence à certains de ses maîtres: ils nous ont enseignés à voir le Brésil.(Freitas,1992,p36).

## **Texte 2 - Historique de la chaire de Langue et Littérature Française à la FFCL Maria Sabina Kundman- / FFLCH - USP (de 1934 à 1994)**

(12)

Le Cours de Langue et Littérature Française a été ouvert en 1934 – l’année même de la création de la FFCL de l’Université de São Paulo, avec l’appellation de Chaire de Langue et Littérature Française – et placée sous la direction du professeur Robert Garric qui, selon Pierre Hourcade son successeur, « a contribué au prestige et à l’activité de ce département, créant autour de celui-ci une atmosphère d’intérêt et de sympathie... Le cours intégrait alors (Décret 7069 du 6/4/1935) la sous-section des Lettres Étrangères qui comprenait les chaires de Français, d’Italien, d’Allemand, d’Espagnol et d’Anglais.

(13)

C’est à partir du Décret 12511 daté du 21/1/1942 que les chaires de langues et littératures étrangères alors existantes ont formé la Section Lettres, regroupant les départements de Lettres Classiques, Lettres Néo-latines et Anglo-germaniques, qui seraient à partir de 1953 réunies en un seul département.

C’est avec la Réforme Universitaire de l’USP en 1970 que la chaire de Langue et Littérature Française est devenue partie intégrante du Département de Lettres Modernes qui comprend en plus du cours de Français, les cours d’Allemand, d’Espagnol, d’Anglais et d’Italien.

(14)

Le Cours de Langue et Littérature présente, d’un point de vue académique, 2 moments bien significatifs : le premier de 1934 à 1974 marqué par la présence de professeurs français qui dirigent le Cours, et le second à partir de 1974 qui est caractérisé par la direction pédagogique et administrative assurée par des professeurs locaux.

(15)

Les problèmes que la Chaire de Français a dû affronter les premières années de son fonctionnement ont été innombrables : la responsabilité en était confiée à un seul professeur.

(16)

En juillet 1962 a été créé par le Décret 40346, le Centre d’Etudes Françaises (lié à la Chaire de Langue et Littérature Française) qui a réalisé, entre autres, les activités suivantes :

cours pour des étudiants d’autres départements que celui des Lettres,

cours de perfectionnement et journées pédagogiques pour les professeurs des réseaux public et privé, organisation d'un centre de documentation pédagogique visant le prêt de matériel aux étudiants et professeurs intéressés, réalisations culturelles et pédagogiques en étroite collaboration avec l'Association des Professeurs de français de l'État de São Paulo, conférences de personnalités représentatives du contexte intellectuel français, élaboration d'épreuves pour les examens et concours du Secrétariat à l'Éducation (examen d'entrée de la 2<sup>ème</sup> partie de l'enseignement secondaire) et (concours d'accès à l'enseignement secondaire de l'État de São Paulo, traductions et conférences lors d'événements divers, obtention de bourses d'études partielles ou complètes dans les cours de l'Alliance Française, organisation de stages dans quelques villes de France et du Québec.

(17)

Les bourses de courte et longue durée, obtenues auprès des gouvernements français et canadiens ont permis au corps enseignant du Cours de français de l'USP, aux doctorants et aux professeurs en général (de différents niveaux) de suivre des cours de perfectionnement, tout comme de poursuivre des recherches en vue de l'élaboration de mémoires de maîtrise, de thèses de doctorat, de concours de différents niveaux.

(18)

L'activité du Centre a été extrêmement dynamique. Des contacts avec divers organismes et institutions nationales et internationales ((Belc, Crédif, Ciep de Sévres, FiPF, IPN et Aupelf) ont permis la réalisation d'événements littéraires, linguistiques, pédagogiques et artistiques importants.

(19)

D'un point de vue méthodologique, le Cours de Langue présente selon nous, quatre moments bien définis.

(20)

Le premier qui va de la création de l'Université jusqu'aux alentours de 1965, a été profondément marqué par la présence du professeur Alfred Bonzon qui a donné au Cours une orientation nettement littéraire avec l'adoption de modèles français et d'étude de textes aux abordages stylistiques et philologiques alors en vogue en France. Le Cours était une reproduction du modèle psycho-pédagogique utilisé en France pour les élèves de langue (1) maternelle française.

La langue était enseignée indirectement, l'émphase étant donnée à l'étude des textes littéraires. Ce n'est qu'à partir de 1951 que les études linguistiques ont commencé à être enseignées plus systématiquement.

(21)

De 1966 à 1980, on a assisté dans l'enseignement de la langue à l'introduction des méthodes audio-visuelles qui ont privilégié l'oral.

Cependant à la même époque, la présence du français a commencé à diminuer, ce qui a entraîné des changements dans la programmation du Cours.

C'est à cette époque que s'est tenu à São Paulo, à l'USP (1973) le Congrès de l'Aupelf- Association des Universités Partiellement ou Entièrement de Langue Française--, qui a organisé des débats significatifs autour de thèmes importants et qui a donné aux études du français de nouvelles directions pour la décennie suivante : enseignement de la traduction, apprentissage du français à des fins spécifiques (français instrumental), études d'auteurs de pays d'expression française, objectif de l'enseignement- apprentissage des langues étrangères dans les pays d'Amérique latine, etc... Au cours de cette phase et bien que prédomine l'abordage littéraire et l'étude d'auteurs français, les études linguistiques ont été valorisées.

(22)

Le troisième moment, assez éclectique, (les années 80) est marqué par la permanence de certaines techniques de la phase audiovisuelle et par l'influence de tendances provenant de l'accent mis sur le communicatif ainsi que de stratégies du français instrumental et de la francophonie.

Au cours de cette période se sont intensifiés les études comparées, celles de la traduction et de l'analyse du discours. C'est alors qu'il a commencé à y avoir un plus grand équilibre entre les études linguistiques et littéraires.

(23)

Le quatrième moment (les années 90) pourrait être caractérisé par la reformulation générale du Cours de Français dans la discipline des Lettres, en fonction des conquêtes des dernières décennies dans le champ de la psycho-socio-linguistique, de l'analyse du discours, de l'énonciation, de la pragmatique et dans celui des sciences de l'éducation, conquêtes qui ont fini par se concrétiser dans de nouvelles pratiques en salle de classe, mettant en relation enseignement et recherche.

(24)

Le cours de littérature en licence, passa lui aussi par trois moments bien distincts.

Dans le premier, auquel nous avons déjà fait allusion en présentant l'évolution du cours de langue, la littérature était étudiée dans une perspective chronologique selon les modèles traditionnels français.

Dans un deuxième moment, on a opté pour commencer les études littéraires par celles des auteurs français modernes ou contemporains. Du point de vue théorique les abordages provenaient des différents courants théorico-critiques.

Dans le troisième moment de cette étude, le cours a été organisé selon les genres littéraires. Il convient de rappeler que les auteurs des littératures d'expression française envisagées aléatoirement dans les programmes de littérature, ont été introduites à l'USP en 1985, sur le mode optatif dans tous les cours de l'USP et qu'ils sont devenus obligatoires pour les étudiants du Cours de Français à partir de 1991.

Dans cette troisième période (années 90) le cours de Langue et littérature Française, par le biais de la connaissance linguistique, cherche à donner accès aux cultures d'expression française sous leurs aspects Littéraires, humains, scientifiques et techniques. L'objectif est d'introduire l'étudiant à d'autres univers dans une perspective comparatiste et interculturelle.

Les travaux dans cette discipline touchent également d'autres départements, facultés et institutions par des cours de français instrumental, des cours hors curriculum de lettres et autres, de perfectionnement des professeurs des 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, et 3<sup>e</sup> degré.

En fonction de la diversité des cours offerts, le Cours de Spécialisation // Master Doctorat en Langue et Littérature Française, agréé en 1971 a stimulé des recherches très diversifiées au niveau de la maîtrise et du doctorat.

(25)

Ce cours (pos graduação- en portugais) vise à la formation de chercheurs et de professeurs de niveau supérieur et encourage les recherches qu'il s'agisse de travaux individuels ou en équipe, parmi lesquels le *Projet Léry Assu*, déjà conclu et qui est un bon exemple. Si les recherches personnelles dominent, l'on perçoit actuellement, de la part des enseignants, le désir d'intégrer leurs projets à des groupes de recherches, ce qui se vérifie particulièrement avec le (groupe) de recherche Brésil- France de l'Institut des Etudes Avancées (USP), dans le groupe de travail des Littératures Etrangères de l'Anpoll et dans divers accords internationaux (avec Paris VIII, Paris X, l'Institut des textes et Manuscrits du CNRS et CAPES/COFECUB). Devient

également évident le souci de lier enseignement et recherche, ce qui n'arrivait pas souvent .

(26)

Héritière de la tradition d'un enseignement qui privilégiait les études littéraires, la discipline a fini par produire un grand nombre de thèses de littérature suivant principalement la tradition française.

Cependant, à partir des années 80 l'éventail se déploie . Les études comparatistes sont encouragées , ce qui permet des abordages interdisciplinaires touchant divers domaines de la connaissance . L'on privilégie alors l'intégration des études françaises , Par ailleurs , l'intérêt pour les littératures d'expression française suscité par le congrès de l'Aupelf (Association des universités partiellement et entièrement de langue française) et par des cours de Master/doctorat postérieurement réalisés , encouragent la recherche portant sur des auteurs de pays d'expression française .Ces recherches comparatistes ,tout comme celles relatives aux auteurs francophones approfondissent la vision de la réalité culturelle elle-même. Cette étude des oeuvres et textes littéraires s'est encore enrichie avec l'application d'instruments théoriques provenant de divers courants théorico-critiques : psychanalyse, sociologie,narratologie, génétique ,historiciste et autres. En fonction de l'historique du Cours lui-même , qui privilégie les études littéraires , ce n'est que plus récemment que le cours a développé le domaine de la recherche en langue. une vision interculturelle de la littérature brésilienne.

Actuellement le champ s'est encore élargi avec des études portant sur des problèmes linguistiques d'analyse du discours , de recherches impliquant des conceptions de langage et de sens tout comme la conceptualisation critique de nouveaux modèles d'acquisition du français langue étrangère.

Finalement dans la ligne des recherches en traduction . à partir des théories rhétoriques, linguistiques, sémiotiques , sémantiques l'on recherche des lectures critiques du texte original et une base pour sa ré-écriture dans la nouvelle langue culture et d'arrivée.

(27)

En 1990 Cinq lignes de recherches ont été développées

- ***abordages théorico- critiques de textes littéraires en langue française articulant 10 projets***



- *relations entre littérature brésilienne et littérature en langue française avec 9 projets,*
- *traduction littéraire français-portugais, avec 3 projets*
- *conceptions du langage et du sens en langue française : 2 projets*
- *méthodologie du français langue étrangère avec le projet : La production du langage écrit en français*

Ce Cours comptait en 1994 12 directeurs de recherche ,dont le travail réalisé jusqu'alors présentait des résultats assez intéressants : 94 thèses défendues parmi lesquelles 56 au niveau de la maîtrise et 36 au niveau du doctorat. En 1994 l'on comptait 55 étudiants : 36 inscrits en maîtrise et 19 en doctorat.

Grâce à la contribution d'institutions brésiliennes et de quelques organismes nationaux d'encouragement à la recherche , grâce à l'existence de divers accords, le cours de spécialisation a pu compter sur la participation de spécialistes brésiliens et étrangers de divers domaines ce qui a rendu possible la diffusion de théories ,d'idées ,de recherches dans les domaines littéraire , de la traduction et de la linguistique et par conséquent la consolidation du Cours de Master /Doctorat qui forme des enseignants universitaires pour les différentes régions du pays .

## **Données supplémentaires**

Depuis 2009 le cours de Master /Doctorat compte 18 directeurs de recherche . Le résultat des recherches faites est assez significatif :264 travaux défendus . , parmi lesquels 164 au niveau de la maîtrise et 100 au niveau du doctorat. En 2010 l'on compte 55 étudiants en maîtrise et 33 en doctorat

Quelques données actuelles : Titre actuel du Cours de « Master/Doctorat (pós-graduação en portugais) : **Etudes linguistiques, littéraires et traductologiques en Français**

Lignes de recherche des trois dernières années :

- 1- Abordage-théorico-critiques de textes littéraires en langue française (avec 3 projets)
- 2- Analyses et pratiques en traduction (avec 5 projets)
- 3- Enseignement/apprentissage du Français, Langue Etrangère (avec 8 projets)
- 4- Langue Française :Etudes linguistiques et interculturelles (avec 3 projets)
- 5- Le Manuscrit littéraire (avec 5 projets)
- 6- Rapports culturels de la littérature brésilienne et d'autres avec les littératures en langue française (avec 3 projets)

### Texte 3 - Politiques linguistiques et enseignement des langues étrangères au Brésil

(28)

"Etant généralement et notoirement admise la nécessité d'utiliser les langues française et anglaise, qui sont les plus importantes parmi les langues vivantes, il est de grande utilité pour l'Etat, pour la croissance et la prospérité de l'instruction publique, que soient créées dans le royaume une chaire de langue française et une autre de langue anglaise". (Moacyr, 1936,vol.1 : 61).

"Pour l'enseignement des deux langues citées, les professeurs suivront les règles établies et pratiquées par les professeurs de grammaire latine. Quant au contenu de l'enseignement, ils se conformeront à la grammaire la plus renommée, tant qu'ils n'en auront eux-mêmes pas établi une" (Moacyr, 1936,vol.1: 61).

"Les professeurs de langues mortes ou vivantes enseigneront non seulement les principes particuliers de leur grammaire mais montreront leur correspondance avec ceux de notre langue et enseigneront également, dans la mesure du possible, les littératures des nations et des peuples qui les ont parlées et les parlent encore".(Moacyr, 1936,vol.1: 155).

<b>Année</b>	<b>Latin</b>	<b>Grec</b>	<b>Français</b>	<b>Anglais</b>	<b>Allemand</b>	<b>Italien</b>	<b>TOTAL EN HEURES</b>
<i>1855</i>	18	9	9	8	6	3(F)	50
<i>1857</i>	18	6	9	10	4	3(F)	47
<i>1862</i>	18	6	9	10	4	6(F)	47
<i>1870</i>	14	6	12	10	0	0	42
<i>1876</i>	12	6	8	6	6(F)	0	32
<i>1878</i>	12	6	8	6	4	0	36
<i>1881</i>	12	6	8	6	4	3(F)	36

TABLEAU I - L'enseignement des langues sous l'Empire, en heures d'étude par semaine) (Leffa, 1998/1999:15)

Année	Latin	Grec	Français	Anglais	Allemand	Italie	Espagnol	TOTAL EN HEURES
1890	12	8	12	11ou	11	0	0	43
1892	15	14	16	16	15	0	0	76
1900	10	8	12	10	10	0	0	50
1911	10	3	9	10ou	10	0	0	32
1915	10	0	10	10ou	10	0	0	30
1925	12	0	9	8ou	8	2(F)	0	29
1931	6	0	9	8	6(F)	0	0	23

TABLEAU II – L'enseignement des langues de **1890 à 1931** en nombre d'heures (par semaine) (Leffa, 1998/1999:16)

“L'enseignement secondaire est un simple cours de passage et un pur système d'examens dénué de vertus éducatives, réduit aux lignes essentielles d'une structure étroitement pragmatique et utilitaire d'accès aux cours supérieurs” (Sena, 1939: 10).

29)

Valnir Chagas commente cette réforme:

“Le régime de 1931 constitue la première tentative réellement sérieuse faite au Brésil pour utiliser l'apprentissage des langues modernes”. (Chagas, 1957: 90)

(30)

Carneiro Leão nous informe que

“jusqu'en 1931, l'enseignement des langues vivantes dans les établissements secondaires officiels reposait sur la vieille méthode de la traduction et de la grammaire (...) Les professeurs qui faisaient

parler leurs élèves et les faisaient écrire dans la langue étudiée étaient très rares et n'y parvenaient à titre individuel qu'en s'écartant des programmes et au prix d'efforts considérables.” (Leão,1935: 261)

(31)

“Les règles de grammaire ne s'apprennent que de façon inductive, sans formalisme et après connaissance pratique, rigoureuse et sûre des faits” (Sena,1939:19).

**Loi organique de l'enseignement secondaire :** le français et l'anglais doivent être maintenus “ vu l'importance de ces deux langues dans la culture universelle et en raison des liens de toute sorte qui nous y attachent” , et l'espagnol parce que c'est la langue d'une culture ancienne et vigoureuse et d'une grande richesse bibliographique”, dont l'adoption constitue d'autre part “un pas de plus vers un rapprochement spirituel plus grand et plus intense des nations soeurs du continent”.(apud Chagas, 1957: 95).

(32)

- Les instructions méthodologiques :
- des objectifs instrumentaux: lire, écrire, parler et comprendre la langue orale ;
- des objectifs éducatifs: “contribuer à la formation de la mentalité, en développant des habitudes d'observation et de réflexion” et enfin,
- des objectifs culturels - en fournissant à l'étudiant “la connaissance de la civilisation étrangère” et "la capacité de comprendre les traditions et les idéaux d'autres peuples, en leur inculquant des notions de l'unité de l'esprit humain”. (apud Chagas, 1957: 96)

(33)

**Diretrizes e Bases da Educação Nacional – LDB :** du 20 novembre 1961

Vingt ans après la réforme Capanema, la loi 4024 du 20 décembre 1961 fixe les nouvelles directives et bases de l'éducation nationale, qui cherchait à rompre l'uniformité curriculaire et à stimuler les expériences pédagogiques diversifiées

Selon Leffa , “si on la compare à la réforme Capanema et à la Loi de Directives et Bases qui l’a suivie, la loi de 1961 est le commencement de la fin de l’âge d’or des langues étrangères”.(Leffa, 1998/1999: 20)

(34)

### **Lei de Diretrizes e Bases da Educação Nacional - LDB n° 5.692 du 11/08/1971**

Prises de position sur la présence et l'importance des langues étrangères

"L'enseignement des langues étrangères modernes acquiert, dans le monde d'aujourd'hui, une importance fondamentale dans l'éducation de l'enfant et de l'adolescent, qu'on le considère comme un élément de formation culturelle, un instrument de travail ou un facteur de compréhension internationale. Aucune nation actuellement, aussi grande que soit son autonomie culturelle, ne peut se passer, dans son système scolaire, de l'enseignement des langues étrangères". (Indication 54/75 du Conseil Fédéral d'Education )

Vers une seule langue étrangère. Ainsi, dans l'Etat de São Paulo, en particulier, on assista à

- des difficultés pour introduire une seconde langue dans le programme;
- la disparition progressive du français, présent jusqu'alors, et le maintien exclusif de l'anglais;
- l'intervention de critères non pédagogiques dans le choix des disciplines composant le programme scolaire;
- la tendance à uniformiser, pour des raisons économiques, les disciplines appartenant à une même région administrative, en vue de faciliter des problèmes des transferts, cela au détriment des intérêts régionaux ou pédagogiques;
- la pression exercée par les organismes gouvernementaux, pour que les professeurs de langue française, encore en activité, se reconvertissent à l'enseignement du portugais;

- un quotidien difficile et compliqué pour ces professeurs, qui se trouvaient en général, mal classés sur la liste d'attribution des postes de portugais: horaires des cours étalés sur diverses périodes, souvent dans des établissements différents.

(35)

**La nouvelle loi – Lei de Diretrizes e Bases da Educação Nacional (loi n° 9394/96)**

recommande, dans la partie diversifiée du programme de l'enseignement fondamental, à partir de la sixième année , l'introduction obligatoire d'une langue étrangère moderne. Dans l'enseignement moyen, une langue étrangère obligatoire est aussi incluse, mais une seconde langue pourra être introduite à titre facultatif, "dans les limites des possibilités de l'institution".

Cette orientation unique, la non-diversification dans le choix des langues nous semble assez grave du point de vue culturel, économique et politique ,, dans un moment où la tendance actuelle doit être celle du plurilinguisme .

(36)

**Centres de langues dans le réseau public**

Dans l'Etat de São Paulo ces Centres de Langues ont été créés en 10/08/87 par le décret 37.270 avec l'objectif d'introduire l'étude de la langue espagnole mais actuellement y sont enseignés aussi l'allemand, le japonais, le français et l'italien.

Actuellement ( 2009) dans notre État il y a 96 Centres de Langue (d'après le Centre d'Etudes et Directives Pédagogiques- Organisme du Secrétariat à l'Éducation), 96 centres enseignent l'anglais et l'espagnol, (51) cinquante et un le français, , (34) trente-quatre l'italien (19) dix-neuf l'allemand et (11) onze le japonais

Ce que l'on peut regretter c'est qu'ils ne soient pas assez nombreux, puisqu'ils n'accueillent qu'une petite partie de la population scolaire.

(37)

On ne doit pas oublier que le choix des disciplines et l'orientation donnée dans leur étude est le résultat de la conception que l'on a de l'éducation et de la culture et du contenu que l'on désire transmettre aux élèves. L'idéologie passe par les programmes

scolaires. L'inclusion et l'exclusion de certaines disciplines ne sont pas quelque chose d'aléatoire dans l'organisation scolaire, mais reflètent les intentions des organismes dirigeants envers les connaissances à transmettre.

Il serait important d'assurer à l'élève:

- une réelle politique de diversification;
- une sensibilisation au monde multilingue et multiculturel dans lequel il vit;
- une sensibilisation à des conceptions diverses du monde;
- l'accès au marché du travail international;
- la formation d'une conscience linguistique et critique qui découle de l'usage d'autres langues que la langue maternelle;
- l'apprentissage d'autres langues et d'autres cultures, ce qui facilitera l'approfondissement de la connaissance de la langue et de la culture de son propre pays.

(38)

"étant donné le rôle que joue le langage dans la formation de la personnalité, dans la perception du monde extérieur, des autres et de soi-même, l'apprentissage d'une langue autre que la maternelle n'est jamais simplement l'appropriation d'un outil de communication et d'expression, c'est une formation et un enrichissement de la personnalité - dans la mesure où celle-ci s'est identifiée à la langue maternelle - et c'est l'ouverture sur des mondes différents et la reconnaissance de ces différences. C'est là l'intérêt majeur de cet apprentissage et de son insertion dans le projet éducatif" (*Charte des Langues Vivantes Étrangères*, S/data: 37)

"toute politique d'enseignement qui se prétend efficace pour la contemporanéité, doit satisfaire à l'exigence de l'apprentissage de langues comme facteur déterminant pour atteindre des degrés plus complexes de citoyenneté dans un monde de plus en plus global et par conséquent polyglotte". (...)

"le polyglottisme croît en importance dans un monde économiquement et culturellement globalisé, où les notes les plus stridentes de discours nationalistes qui retentissent encore en différents points, finissent par se rendre à la matérialité des faits économiques et culturels. Par conséquent, l'enseignement de langues est une nécessité et la qualité de

cet enseignement, évaluée à travers ses résultats, une exigence directement proportionnelle à la volonté d'insertion du pays dans la modernité mondialisé”.

En conclusion, il serait important d’offrir aux élèves la possibilité de choisir les langues à étudier dans le contexte scolaire. Il serait également indispensable de la part des pouvoirs publics, d’établir non seulement une politique plurilingue, multiculturelle et interdisciplinaire, mais également de réelles conditions pour l’appliquer, assurant aux élèves de l’école publique d’aujourd’hui l’insertion dans le monde mondialisé de demain.

Par ailleurs, la problématique de l’enseignement des langues étrangères se trouve renouvelée, si non modifiée, ces derniers temps, en fonction des années dites de "mondialisation" où l'anglais de fait cesse d’être langue étrangère pour devenir une matière obligatoire au même titre que les mathématiques ou la géographie, ceci pour le Brésil comme pour tous les autres pays en Europe, en Afrique ou en Asie.

Loin de porter préjudice à l’apprentissage des langues, cette nouvelle situation souligne qu’il ne s’agit plus de concurrencer ou d’éviter la compétition avec d’autres langues (le français, l’espagnol, l’allemand, l’italien et/ou le japonais, au Brésil), mais de survie dans un monde où l’apprentissage de différentes langues s’avère être condition sine qua non de l’ouverture, du maintien de l’esprit critique, de l’indépendance d’esprit contre l’uniformisation et la pauvreté politique, économique et culturelle.

## **Bibliographie**

APPLE, M. *Ideologia e Currículo*. São Paulo: Brasiliense, 1982.

BALLALAI, R. Línguas estrangeiras e ideologia. in: Instituto de Idiomas Yazigi-Aimav (ed.). *Foreign language teaching and cultural identity*, São Paulo: Brussels, p. 11-34.1982.

CERES



CHAGAS, R. V. *Didática especial de línguas modernas*. São Paulo: Companhia Editora Nacional, 1957.

CONSEIL DE L'EUROPE *Les langues vivantes: apprendre, enseigner, évaluer. Un Cadre européen commun de référence. Langues vivantes*. Strasbourg: Conseil de l'Europe, 1996.

DIRETRIZES E BASES DA EDUCAÇÃO NACIONAL (LEI Nº 9394 DE 20 DE DEZEMBRO DE 1996)- Secretaria de Estado da Educação- São Paulo, 1997.

GOMES, N. S. B. e. *A língua estrangeira e sua inclusão no currículo da educação do povo: necessária ou supérflua?* Rio de Janeiro: IEAE, 1985 (dissertação de Mestrado).

LEÃO, C. A. . *O Ensino das línguas vivas* . São Paulo: Editora Nacional,1935

LEFFA, V.J. O Ensino das línguas estrangeiras no contexto nacional. In *Contexturas* n° 4. São José do Rio Preto: APLIESP, 1998/1999

LEI 5.692/ 71.

MINISTERIO DA EDUCAÇÃO E DO DESPORTO. *Parâmetros curriculares nacionais. Terceiro e quarto ciclos do ensino fundamental. Língua estrangeira*.

Ministério da Educação e do Desporto: Brasília, 1997.

MINISTERIO DA EDUCAÇÃO *Parâmetros Curriculares Nacionais, Linguagens, códigos e suas tecnologias. Ensino Médio*. Ministério da Educação: Brasília, 1999.

MOACYR , P. *A instrução e o império, vol.1,2,3*. São Paulo: Companhia Editora Nacional, 1936-1938

MOACYR, P. *A instrução e a república, vol.1,2,3*. Rio de Janeiro: Imprensa Nacional, 1941

PARECER DO CONSELHO ESTADUAL DE EDUCAÇÃO 315/96.

SCHMIDT, M. J. *O Ensino Científico das Línguas Modernas*. Rio de Janeiro: F. Briguiet e Cia Editores, 1935.

SENA, A. C. *Legislação Brasileira do Ensino Secundário de 1901 a 1939*. Rio de Janeiro: Livraria Central, 1939.

SENA, A. C. *Legislação Brasileira do Ensino Secundário de 1901 a 1939*. Rio de Janeiro: Livraria Central, 1939.

